

## AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION

Les actionnaires de la société « LES EAUX MINÉRALES D'OULMES », société anonyme au capital de 198.000.000,00 de dirhams, sont convoqués, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société Holding Marocaine Commerciale et Financière « HOLMARCOM », sis à Casablanca, 20, rue Mostafa EL MAANI, le : Mardi 09 mai 2017 à 10 heures

### A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice ; Affectation du résultat ;
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
6. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement du mandat d'un Administrateur de la société ;
8. Allocation de jetons de présence au Conseil d'Administration ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Un actionnaire empêché d'assister à cette Assemblée peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront disponibles sur le site internet [www.oulmes.ma](http://www.oulmes.ma) conformément aux dispositions de la loi n° 17-95.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 78-12.

Conformément à l'article 121 de la Loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander, par lettre recommandée adressée au siège social, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cet avis ainsi que le texte des projets de résolutions seront publiés, conformément aux dispositions de la loi n° 17-95, sur le site internet [www.oulmes.ma](http://www.oulmes.ma).

### PROJET DES RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils résultent du Bilan et du Compte de Produits et Charges arrêtés à cette date et qui présentent un bénéfice net comptable de 168.222.012,87 dirhams.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 168.222.012,87 dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice (DH)	:	168.222.012,87
		-
Dotation à la Réserve Légale (Entièrement dotée)	:	Néant
<b>Solde (DH)</b>	:	<b>168.222.012,87</b>
		+
Report à nouveau antérieur	:	48.494.289,40
<b>Bénéfice distribuable (DH)</b>	:	<b>216.716.302,27</b>
		-
Dividendes (DH)	:	148.500.000,00
<b>Le reste (DH)</b>	:	<b>68.216.302,27</b>

#### A affecter au crédit du compte report à nouveau.

Soit un dividende de 75,00 dirhams par action que l'Assemblée Générale décide de mettre en paiement à compter du 06 juin 2017.

#### TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi 17-95 sur la société anonyme, approuve chacune des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

#### QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Elle donne également décharge de leur mission aux Commissaires aux Comptes pour le même exercice.

#### CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH, Administrateur de la société, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, de renouveler son mandat pour une durée de six (6) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, des jetons de présence d'un montant brut de ..... dirhams.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de les répartir entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





### ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice Clos au 31 décembre 2016

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

### TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur Comptable Nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Produits inscrits au C.P.C de	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Eau Technologie Environnement "ETE"	Captage, exploitation, industrie et commerce de toutes sortes de boissons	5 438 400,00	55%	22 762 339,34	22 762 339,34	31/12/16	14 727 896,13	4 895 551,99
OUJMA DRINKS DEVELOPMENT "ODD"	Extrait, fabrication, import, export, embouteillage, promotion et distribution tout type de boissons	30 000 000,00	100%	30 000 000,00	30 000 000,00	31/12/16	27 973 365,70	- 2 026 634,30
ORANGINA MAROC	Extrait, fabrication, import, export, embouteillage, promotion et distribution tout type de boissons	22 000 000,00	34%	7 479 800,00	7 479 800,00	31/12/16	20 200 045,79	- 1 799 954,21
TOTAL		57 438 400,00		60 242 139,34	60 242 139,34		62 901 307,62	1 066 963,48

### TABLEAU DES PROVISIONS

Nature	Montant début d'exercice	Dotations			Reprises			Montant fin d'exercice
		d'exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUT TOTAL (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie) (Clients et stocks)	44 182 272,12	18 903 701,09	-	-	186 223,90	-	-	62 899 749,31
5. Autres provisions pour risques et charges (Ecart de conversion)	207 260,56	-	129 683,48	4 000 000,00	-	207 260,56	-	4 129 683,48
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUT TOTAL (B)	44 389 532,68	18 903 701,09	129 683,48	4 000 000,00	186 223,90	207 260,56	-	67 029 432,79
TOTAL (A + B)	44 389 532,68	18 903 701,09	129 683,48	4 000 000,00	186 223,90	207 260,56	-	67 029 432,79

### TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRE ANALYSE			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	15 817 086,14	15 817 086,14	-	-	-	-	-	-
* Prêts immobilisés	15 817 086,14	15 817 086,14	-	-	-	-	-	-
* Autres créances financières	-	-	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	487 137 788,00	-	398 646 812,15	88 490 975,85	54 727 947,10	91 118 798,46	21 159 985,16	56 802 537,10
* Fournisseurs débiteurs	46 229 475,77	-	46 226 475,77	-	41 117 022,65	-	2 000 000,00	-
* Clients et comptes rattachés	310 121 426,95	-	249 759 212,33	60 362 214,62	2 584 822,02	-	358 096,80	56 802 537,10
* Personnel	5 006 958,53	-	5 006 958,53	-	-	-	-	-
* Etat	91 118 798,46	-	83 476 794,46	7 642 004,00	-	91 118 798,46	-	-
* Comptes d'associés	1 806 199,77	-	1 806 199,77	-	1 806 199,77	-	-	-
* Autres débiteurs	28 232 642,72	-	7 745 885,49	20 486 757,23	9 219 902,66	-	16 995 688,59	-
* Comptes de régular. Actif	4 625 285,80	-	4 625 285,80	-	-	-	-	-

### ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAI

Exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	60 500,00	16 000,00
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
* Autres engagements donnés (vis-à-vis de l'Administration des douanes)	10 000 000,00	5 000 000,00
* Une garantie à première demande dans le cadre d'un contrat de prêt en faveur de la filiale Oujma Drinks Développement avec la BMCI	13 500 000,00	-
Total (1)	23 560 500,00	5 016 000,00
(1) dont engagements à l'égard d'entreprises liées .....	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	NEANT	NEANT
* Autres engagements donnés	-	-
Total	0,00	0,00

- (1) Gage : 1- Hypothèque ; 2- Nantissement ; 3- Warrant ; 4- Autres ; 5- (à préciser)  
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)  
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

### ETAT DES PASSIFS EVENTUELS

Exercice Clos au 31 Décembre 2016

NEANT

### TABLEAU DES DETTES

exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			Autres analyse		
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées
DE FINANCEMENT	240 000 000,02	180 000 000,00	60 000 000,02	-	-	-	-
* Emprunts obligataires	240 000 000,00	180 000 000,00	60 000 000,00	-	-	-	-
* Autres dettes de financement	0,02	-	0,02	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	458 505 715,55	-	409 992 768,15	48 512 947,40	22 560 995,12	343 045 634,50	10 762 002,53
* Fournisseurs	173 996 335,69	-	125 483 388,29	48 512 947,40	22 560 995,12	-	132 313,49
* Clients créditeurs consignation	12 944 602,47	-	12 944 602,47	-	-	-	-
* Personnel	10 110 594,54	-	10 110 594,54	-	-	-	-
* Organismes sociaux	13 280 616,79	-	13 280 616,79	-	-	-	13 280 616,79
* Etat	229 765 007,71	-	229 765 007,71	-	-	-	229 765 007,71
* Comptes d'associés	1 542 638,80	-	1 542 638,80	-	-	-	1 542 638,80
* Autres créanciers	5 439 800,00	-	5 439 800,00	-	-	-	5 439 800,00
* Comptes de régular. Passif	11 426 119,55	-	11 426 119,55	-	-	-	3 647 250,24

### TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* Sûretés données	-	-	-	-	-
La banque marocaine pour le commerce et l'industrie	13 500 000,00	Un cautionnement appuyé d'un nantissement de dépôt à terme	Contrat de prêt du 15 Novembre 2016 à Casablanca	Au profit de la filiale "Oujma Drinks Développement dans le cadre d'un prêt contracté auprès de la BMCI	13 500 000,00
* Sûretés reçues	-	-	-	-	-
N E A N T					

- (1) Gage : 1- Hypothèque ; 2- Nantissement ; 3- Warrant ; 4- Autres ; 5- (à préciser)  
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)  
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

### TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice Clos au 31 décembre 2016

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION		DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	51 208 145,16	1 589 631,38	-	192 345,00	-	-	52 990 121,54
* Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	51 208 145,16	1 589 631,38	-	192 345,00	-	-	52 990 121,54
* Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 060 323,25	1 476 735,00	-	208 500,00	-	-	16 745 558,25
* Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	15 060 323,25	1 476 735,00	-	208 500,00	-	-	16 745 558,25
* Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
* Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 870 761 550,43	215 028 465,60	-	13 278 638,35	546 671,46	4 051 405,58	2 080 791 093,99
* Terrains	21 233 284,23	-	-	-	-	-	21 233 284,23
* Constructions	373 191 453,96	15 477 730,33	-	725 447,20	-	-	389 394 631,49
* Installations techniques, matériel et outillage	1 412 980 910,98	144 824 735,32	-	12 401 667,65	343 259,49	4 051 405,58	1 565 812 648,88
* Matériel de transport	8 668 591,63	1 120 386,08	-	-	203 411,97	-	9 585 565,74
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	39 173 376,75	3 403 802,92	-	151 523,50	-	-	42 728 703,17
* Autres immobilisations corporelles Informatiques	-	-	-	-	-	-	-
* Immobilisations corporelles en cours	15 513 932,88	50 201 810,95	-	-	-	-	13 679 483,35

### RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Grant Thornton  
 L'Institut de la croissance  
 47, Rue Allal Ben Abdallah  
 20 950 Casablanca  
 Maroc

EY  
 Building a better working world  
 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
 Sana el-agh Casablanca  
 Maroc

Aux actionnaires de la société  
 Les Eaux Minérales d'Oujma S.A.  
 Quartier industriel Boukourou  
 Casablanca

#### RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LES EAUX MINÉRALES D'OUJMA S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (FITIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 639.183.302,27 dont un bénéfice net de MAD 168.222.012,87.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LES EAUX MINÉRALES D'OUJMA S.A. au 31 décembre 2016 conformément aux principes comptables admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous vous informons que votre société a procédé en 2016 à la création des sociétés

- Oujma Drinks Développement S.A détenue à 100 % avec un capital de KMAD 30.000
- Orangina Maroc S.A détenue à 34 % avec un capital de KMAD 22.000

Casablanca, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG

Faïçal MEKOUAR  
 Associé

Hicham DIOURI  
 Associé

ACTIF (en milliers de dirhams)	31-déc.-16	31-déc.-15
<b>Actif Non Courant</b>	<b>1 214 269</b>	<b>1 057 367</b>
Ecart d'Acquisition	13 603	15 304
Immobilisations en non valeur	- 0	0
Immobilisations Incorporelles nettes	8 356	8 090
Immobilisations Corporelles nettes	1 174 541	1 026 532
Immobilisations Financières	16 326	2 631
Ecart de conversion Actif		-
Titres mis en équivalence	1 361	-
Impôts Différés Actif	82	4 810
<b>Actif Courant</b>	<b>664 235</b>	<b>614 554</b>
Stocks et Encours	115 507	167 314
Clients et Comptes Rattachés	262 601	252 211
Autres Créances et Comptes de Régularisation	169 870	143 491
Valeurs Mobilières de Placement	58	58
Ecart de conversion Actif	-	-
Trésorerie Actif	116 200	51 481
<b>Total Actif</b>	<b>1 878 504</b>	<b>1 671 922</b>

PASSIF (en milliers de dirhams)	31-déc.-16	31-déc.-15
<b>Capitaux Propres Part du Groupe</b>	<b>727 934</b>	<b>681 591</b>
Capital	198 000	198 000
Prime d'émission	166 980	166 980
Réserves	192 351	171 868
Résultat net de l'exercice	170 619	144 769
Ecart de conversion	- 15	26
<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>6 818</b>	<b>4 519</b>
<b>Passif Non Courant</b>	<b>381 960</b>	<b>371 979</b>
Emprunts et Dettes Financières	340 006	326 725
Impôts Différés Passif	41 954	45 254
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>Passif Courant</b>	<b>761 793</b>	<b>613 833</b>
Fournisseurs et Comptes Rattachés	196 506	142 202
Autres Dettes et Comptes de Régularisation	288 968	248 123
Autres provisions pour risques et charges	4 160	7
Ecart de conversion Passif	-	-
Trésorerie PASSIF	272 159	223 501
<b>Total Passif</b>	<b>1 878 504</b>	<b>1 671 922</b>

Nature (en milliers de dirhams)	31-déc.-16	31-déc.-15
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 687 853</b>	<b>1 517 306</b>
* Chiffre d'affaires	1 686 394	1 515 584
* Autres produits d'exploitation	1 459	1 721
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 403 558</b>	<b>1 275 879</b>
* Achats consommés	490 135	471 903
* Charges externes	418 873	373 537
* Impôts et taxes	147 736	132 410
* Charges de personnel	184 697	166 588
* Autres charges d'exploitation	2 844	1 789
* Dotations d'exploitation	159 272	129 652
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>284 295</b>	<b>241 426</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- 20 079</b>	<b>- 22 369</b>
<b>RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>264 216</b>	<b>219 057</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>- 1 099</b>	<b>841</b>
* Impôts sur les résultats	86 354	66 571
* Impôts sur les résultats différés	1 429	5 492
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>175 334</b>	<b>147 836</b>
* Quote part des résultats des entreprises mises en équivalence	- 679	-
* Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1 700	1 700
* Reprises sur écarts d'acquisition négatif	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>172 955</b>	<b>146 135</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>2 336</b>	<b>1 366</b>
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>170 619</b>	<b>144 769</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>86,17</b>	<b>73,12</b>

Flux de trésorerie liés à l'activité (en milliers de dirhams)	31-déc.-16	31-déc.-15
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>172 955,02</b>	<b>146 135,27</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	142 302,32	125 031,74
- Variation des impôts différés	1 429,07	5 491,72
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 321,82	424,35
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	678,90	-
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>317 043,48</b>	<b>277 083,08</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	114 340,25	- 48 656,15
<b>Flux net de trésorerie génère par l'activité</b>	<b>431 383,74</b>	<b>228 426,93</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-289 125,90	-216 386,15
Cession d'immobilisations	496,65	607,00
Incidence des variations de périmètre (3)	- 7 479,80	- 19 353,34
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-296 109,05</b>	<b>-235 132,49</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-118 800,00	-102 408,76
Emission de prêts nettes des remboursements	- 13 694,83	- 380,17
Subvention d'investissement		-
Augmentation de capital en numéraire		-
Emissions d'emprunt net des remboursements	13 280,08	70 531,77
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-119 214,76</b>	<b>- 32 257,16</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>16 059,93</b>	<b>- 38 962,73</b>
<b>Trésorerie nette d'ouverture</b>	<b>-172 021,08</b>	<b>-133 058,35</b>
<b>Trésorerie nette de clôture</b>	<b>-155 961,15</b>	<b>-172 021,08</b>

	CAPITAL	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé PG	Intérêts minoritaires	Ecart de conversion	Total CAPITAUX PROPRES
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2015</b>	<b>198 000</b>	<b>166 980</b>	<b>171 868</b>	<b>144 769</b>	<b>4 519</b>	<b>- 26</b>	<b>686 110</b>
Affectation du résultat 2015			144 769	- 144 769			-
Distribution par la société consolidante			118 800				118 800
variation de périmètre			5 440				5 440
Résultat consolidé				170 619	2 336		172 955
Augmentation de capital							-
Ecart de conversion			47		38	11	74
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2016</b>	<b>198 000</b>	<b>166 980</b>	<b>192 351</b>	<b>170 619</b>	<b>6 818</b>	<b>- 15</b>	<b>734 751</b>



## Principes et méthodes de consolidation

### A - Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'Annexe III.2.A. de la circulaire de l'AMMC qui fixe le contenu de l'information proforma et l'Annexe III.2.I. portant sur les États de synthèse semestriels.

### B - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent du type de contrôle liant l'entreprise concernée à la maison-mère :

**Intégration globale (IG) :** Cette méthode est appliquée lorsque le Groupe détient un contrôle exclusif sur sa filiale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. La méthode de l'intégration globale permet de répartir le résultat et les capitaux propres entre les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires).

**Intégration proportionnelle (IP) :** Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. La méthode de l'intégration proportionnelle consiste à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts du Groupe.

**Mise en équivalence (MEE) :** Cette méthode s'applique aux entreprises sur lesquelles le Groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La méthode de la mise en équivalence consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci, la quote-part de résultat de la filiale étant prise en compte dans le résultat consolidé.

### C - Périmètre et règles de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la société mère Les Eaux Minérales d'Oulmès (LEMO) et ses filiales :

Entité	Activité	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Eau Technologie Environnement "ÉTÉ"	Captage, exploitation, industrie et commerce de toutes sortes de boissons	Intégration globale	55%	55%
OULMÈS DRINKS DEVELOPMENT "ODD"	Extraire fabriquer importer et exporter embouteiller promouvoir et distribuer tout type de boissons	Intégration globale	100%	100%
ORANGINA MAROC	promotion et distribution de tout type de boissons appartenant au groupe Suntory Food and Beverages	Mise en équivalence	34%	34%

#### Eau Technologie Environnement SA (ETE)

Eau Technologie Environnement, société de droit béninois, détenue par LEMO dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement en Afrique et plus particulièrement l'Afrique Sub-saharienne.

Les comptes sociaux de la société ETE ont fait l'objet d'un audit d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2015 et 2016 ayant servi de base aux travaux de consolidations.

#### Oulmès Drinks Development SA (ODD)

ODD est une société anonyme créée en avril 2016 et détenue à 100% par Les Eaux Minérales d'Oulmès. Son capital social est de 30 MDh. La société a pour objet la production au Maroc de tout type de boissons gazeuses et non gazeuses et notamment les marques appartenant au portefeuille du Groupe japonais Suntory Beverages & Food (SBF). ODD est le fournisseur exclusif d'Orangina Maroc dans le cadre du partenariat conclu entre LEMO et SBF.

#### Orangina Maroc SA (OM)

OM est une société anonyme détenue conjointement par LEMO à hauteur de 34% et SBF à hauteur de 66%. Elle a été constituée en avril 2016 et détient les licences d'exploitation au Maroc des marques du portefeuille de SBF. OM agit en tant qu'opérateur commercial pour le territoire marocain et est notamment en charge de la stratégie marketing et de la distribution des produits concernés par le partenariat LEMO-SBF.

### D - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Le Dirham est la monnaie de fonctionnement du Groupe. Ainsi, les comptes des filiales installées à l'étranger ont été convertis en MAD, la monnaie de présentation des états de synthèse consolidés.

### E - Date de clôture des exercices

Les résultats des sociétés consolidées correspondent à une période de 12 mois se terminant le 31 Décembre de chaque année.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

### F - Comptes et opérations réciproques

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### G - Retraitements de consolidation

#### • Immobilisations en non-valeurs

Les immobilisations en non valeurs, constituées des frais préliminaires et des charges à répartir, sont annulées en consolidation, ces immobilisations constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, au même titre leurs amortissements sont annulés.

#### • Ecarts de conversion

Les gains de change latents, comptabilisés en écarts de conversion passif dans le bilan devraient être enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent. Aussi, les écarts de conversion actifs ont été annulés en contrepartie de la provision pour risques et charges correspondante.

#### • Immobilisations acquises par crédit-bail

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de crédit-bail devraient être comptabilisés au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant, au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

#### • Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition. Cependant, lorsque ces écarts sont négatifs, ces derniers sont inscrits en provision pour risques et charges et repris sur une durée qui doit refléter aussi raisonnablement que possible les mêmes hypothèses retenues et les objectifs fixés et documentés lors de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe comprennent un écart d'acquisition suite à l'entrée en périmètre de la filiale ETE, amorti sur une durée de 10 ans.

#### • Impôts différés

Les impositions différées résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements d'homogénéisation qui ont une incidence sur la base taxable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

#### • Homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles :

Le retraitement d'homogénéisation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles consiste à harmoniser la durée d'amortissement de ces dites immobilisations en fixant une durée économique au lieu d'une durée admise fiscalement.

### H - Règles et méthodes d'évaluation

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels individuels et édictées par le Code Général de la Normalisation Comptable (C.G.N.C.).

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

#### • Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles sont constituées essentiellement des brevets, licences, logiciels et droits similaires correspondant à des dépenses faites pour l'obtention de l'avantage représenté par la protection accordée au bénéficiaire du droit d'utilisation. La durée d'amortissement de ces immobilisations s'étale sur 5 ans.

#### • Immobilisations corporelles

A leur entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition, celles produites par l'entreprise pour elle-même, à leur coût de production. Ces coûts s'entendent hors TVA récupérable. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien dans la limite des taux indiqués par l'administration fiscale et admis par l'usage de la profession.

#### • Stock

Les stocks des matières premières sont évalués au coût d'achat et suivant la méthode du coût moyen pondéré.